

velle loi sur la radiodiffusion et un drapeau national distinctif.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Je ne veux pas dire qu'un gouvernement minoritaire est l'idéal, mais je soutiens que ce n'est pas le désastre. Il peut en découler des mesures législatives bénéfiques qui représentent l'ensemble des convictions des députés.

Les députés conservateurs-progressistes ont critiqué avec virulence l'attitude du Nouveau parti démocratique qui refuse de renverser le gouvernement à l'occasion du présent débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Après mûre réflexion, les députés du NPD ont décidé de suivre le cours normal des choses et de donner au parti détenteur du plus grand nombre de sièges à la Chambre la chance de présenter son programme à la Chambre des communes, tout en se réservant clairement le droit de voter contre le gouvernement si les mesures annoncées ne justifient pas les espoirs suscités. J'ai été déçu de l'attaque frénétique du chef de l'opposition (M. Stanfield) contre mon chef de parti, le député de York-Sud (M. Lewis). Le chef de l'Opposition a révélé une soif du pouvoir qui ne tient pas compte des réalités politiques. Il veut que nous l'installions, lui et ses collègues, sur les banquettes ministérielles en dépit du fait qu'ils n'ont pas réussi à en obtenir le mandat de l'électorat et que leurs politiques en matière de chômage, de croissance économique, de stabilité des prix et des pensions sont encore plus vagues que celles du gouvernement.

• (1450)

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Si le parti conservateur progressiste avait réuni plus de voix que les libéraux et obtenu plus de sièges à la Chambre, nous lui aurions donné la même chance de présenter son programme que nous l'avons fait pour le parti libéral. Et si le parti conservateur progressiste était appelé à former un gouvernement au cours de la présente législature, nous lui offririons la même occasion que celle que nous offrons au gouvernement actuel, c'est-à-dire le droit de présenter son programme et de démontrer si, oui ou non, il compte mettre ce programme en œuvre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Alors les Libéraux diront de vilaines choses de nous.

M. Douglas: Les sarcasmes de certains députés conservateurs sont réellement indignes d'eux. L'autre jour le chef de l'opposition déclarait:

Un mariage de raison a lié ces deux partis dont l'un est mû par le cynisme et l'autre par la crainte.

M. Nowlan: Exactement.

M. Douglas: Je tiens à dire au chef de l'opposition que je ne suis ni cynique, ni effrayé. Le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) dit que le gouvernement libéral existe par les bonnes grâces du Nouveau parti démocratique. Est-il besoin de lui rappeler qu'en 1963, quand le parti du crédit social a présenté une motion de défiance proposant une monnaie libre de dettes, avec l'appui du souple caméléon qu'est le parti libéral, les Néo-démocrates s'y sont opposés et ont maintenu le très honorable député au pouvoir quelques semaines de plus. Il est vrai que, au bout de ces quelques semaines, nous avons approuvé une autre motion de censure, car il devenait

L'Adresse—M. Douglas

évident que le gouvernement se désintérait de l'intérieur: non seulement il n'avait pas réussi à s'allier à aucun autre parti, mais encore les membres du cabinet n'arrivaient pas à s'entendre entre eux. D'où la chute de ce gouvernement.

Au cours du présent débat, quelques députés, celui du Yukon (M. Nielsen) en particulier, ont accusé le NPD d'être «au lit» avec les Libéraux.

Une voix: Quelle pénible extrémité!

D'autres voix: Oh, oh!

M. Douglas: Je voudrais demander aux représentants du parti conservateur si, au cas où le sort des armes leur permettrait d'occuper les bancs du Trésor, ce qui pourrait bien arriver au cours des prochains mois, ils s'attendraient à nous voir voter contre un discours du trône présenté par eux simplement parce que nous aurions peur que les Libéraux nous accusent de nous compromettre avec le parti Tory?

L'hon. M. Basford: Pas de réponse de l'autre côté.

M. Douglas: Nous avons une tâche bien plus sérieuse à remplir à la Chambre des communes que de nous amuser aux jeux partisans de la politique. Si la démocratie parlementaire n'est pas un vain mot, nous devons prouver au pays que le Parlement est capable de gouverner. D'après nous, cela signifie qu'il faut permettre au parti qui dispose du plus grand nombre de sièges et de votes de présenter son programme et lui accorder suffisamment de temps pour traduire ce programme par des lois et par des mesures fiscales effectives. Si les mesures promises dans le discours du trône ne se matérialisent pas, nous nous réservons le droit de voter le renvoi du présent gouvernement.

Le très honorable député de Prince-Albert nous a rappelé que le premier ministre avait déclaré qu'en cas de défaite sur une question fondamentale, il se réservait le droit de déclencher une élection. Le NPD est d'avis que quelle que soit la thèse constitutionnelle, le premier ministre a le devoir moral, à la suite d'une défaite, de demander au gouverneur général d'inviter le chef de l'opposition à former un gouvernement. Le premier ministre peut exercer son droit constitutionnel de dissoudre les Chambres à la suite d'une défaite à l'égard d'une proposition énoncée dans le discours du trône, ou encore d'une autre question qu'il juge capitale. Même depuis la controverse entre Mackenzie King et Lord Byng, on peut douter qu'un gouverneur général refuse de dissoudre les Chambres à la demande du premier ministre. La question ne se résume pas à l'expression d'opinions sur les droits constitutionnels; elle concerne des obligations morales et on ne doit pas oublier en dernière analyse, que le mot de la fin revient à l'électorat. Si le gouvernement, ayant été défait au cours de la présente session, dissout les Chambres et déclenche une élection sans offrir au chef de l'opposition la possibilité de former un gouvernement, je suis convaincu que les électeurs seront sans équivoque cette fois-ci.

J'aborde maintenant le discours du trône. Ce document représente le plus grand revirement de l'histoire canadienne. Il contient un grand nombre d'objectifs nationaux louables et désirables. Mais il prouve surtout qu'un choc subi à l'une des extrémités peut avoir l'effet le plus stimulant sur l'autre extrémité.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Le gouvernement reconnaît enfin que le chômage existe. Avant les élections, le premier ministre